



Communiqué de presse,
Paris, le 26 septembre 2018

EcoCités : une importante mobilisation des acteurs franciliens



Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Marianne Louradour, directrice régionale Île-de-France de la Banque des territoires ont réuni, le jeudi 25 septembre, les douze EcoCités d'Île-de-France afin de partager les premiers retours d'expériences sur les actions innovantes mises en œuvre.

Organisée par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), cette journée a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs mobilisés d'échanger de partager leurs expériences autour de six thèmes :

- La rénovation énergétique
- L'économie circulaire
- La gestion des eaux pluviales
- L'agriculture urbaine et l'insertion
- La navette autonome et la logistique urbaine
- La participation citoyenne et les outils numériques

Cette journée a également permis de faire connaître à chacun les innovations des territoires franciliens, d'impulser leur généralisation et de faire reconnaître le travail des collectivités et des maîtres d'ouvrage publics et privés engagés dans cette démarche.

96 actions innovantes financées

Ces échanges ont permis de mettre en exergue les résultats très satisfaisants de l'Île-de-France, qui est en pointe sur ce dispositif. Parmi les trente Ecocités nationales, **douze sont franciliennes**¹. Elles se sont vues accorder **42, 2 millions d'euros de financement** par la banque des territoires, qui gère le programme d'investissement d'avenir « Ville de demain », ce qui représente près du tiers du financement national dédié à ce dispositif. Cette enveloppe permettra de financer **96 actions innovantes** sur les territoires franciliens dans des domaines variés allant de la conception urbaine à l'économie de la connaissance en passant par les mobilités urbaines, les équipements et services ou encore l'énergie et les réseaux.

Dans le domaine de la participation citoyenne, l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée a,

¹ Seine d'Aval, la Défense Seine Arche, le Mont Valérien, Paris-Arc de l'innovation, Saclay, Sénart, Société du Grand Paris, Marne-la-Vallée, Est Ensemble, Plaine commune, Grand Roissy, les Ardoines-Seine Amont

par exemple, développé un outil numérique permettant aux citoyens s'impliquer dans la conception du parc urbain de Serris. Dans le domaine de l'agriculture urbaine, l'association « le Paysans urbain » expérimente dans l'EcoCité d'Est Ensemble, un modèle de ferme urbaine qui conjugue la culture de micro-pousses et l'insertion par l'activité économique.

Un réseau d'acteurs franciliens innovants soutenu activement par l'Etat

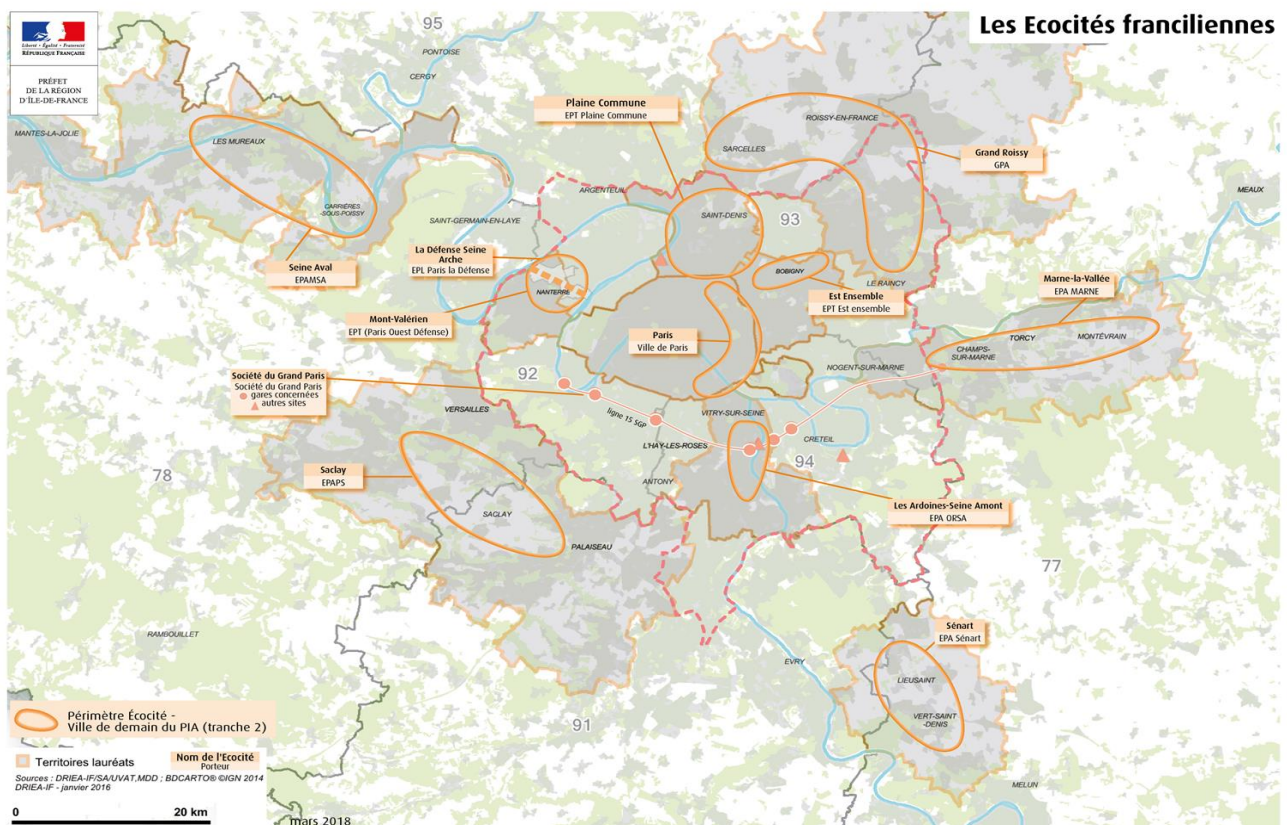
Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot s'est félicité « du succès de ce dispositif et de la capacité des acteurs de terrain à construire des partenariats innovants dans une région dont les objectifs et les enjeux de développement sont inscrits dans le contexte exceptionnel de la construction du Grand Paris Express et de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 » et a tenu à souligner « la forte mobilisation des opérateurs de l'Etat, qui portent 40% des projets financés dans le cadre des EcoCités franciliennes, et qui traduit l'intérêt des établissements publics pour les approches innovantes ».

La démarche EcoCité

La démarche nationale EcoCité a été initiée dès 2008 dans le cadre du Plan Ville durable qui s'inscrivait dans la continuité du Grenelle de l'environnement.

La démarche EcoCité vise à promouvoir, dans un cadre partenarial, des projets urbains intégrés et innovants, principalement dans les métropoles. Il s'agit de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants et de soutenir un savoir-faire français dans un objectif de promotion internationale.

Ces projets sont financés par le fond "Ville de demain" du Programme des investissements d'avenir, géré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État. Cet investissement permet un accompagnement des EcoCités portées par les acteurs publics et privés.



La Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) relève de deux ministères, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires. Elle conduit la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de transports, d'aménagement durable, d'habitat et d'urbanisme, sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et des préfets de département. Ses missions sont :

- L'accompagnement des territoires pour un aménagement durable et innovant
- L'amélioration des mobilités durables
- La sécurité des transports

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr> propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des établissements publics locaux et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr - @BanqueDesTerr

A propos du Grand Plan d'Investissement

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. D'autre part, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> -@SGPI_avenir

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)